



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Bureau du conseil juridique des
services de l'Etat**

**Décision portant désignation de Monsieur Bruno MARSEGUERRA,
chef du bureau du conseil juridique des services de l'État, en qualité de personne responsable de
l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations
publiques**

**LE PRÉFET DU CALVADOS
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L300-2, L330-1 et R330-2 à R330-4 ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L124-3 et R124-2 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Philippe COURT, préfet du Calvados, à compter du 6 janvier 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2020 portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures du Calvados à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

VU la note de service du 30 septembre 2020 nommant Monsieur Bruno MARSEGUERRA, attaché hors classe d'administration de l'État, au secrétariat général, en qualité de chef du bureau du conseil juridique des services de l'État à compter du 1^{er} octobre 2020 ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Bruno MARSEGUERRA, chef du bureau du conseil juridique des services de l'État, est désigné en qualité de personne responsable, pour l'ensemble des services de l'État placés sous mon autorité, de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Article 2 : Par voie de conséquence, il est également la personne responsable de l'accès à l'information relative à l'environnement, par l'application combinée des articles L 330-1 du code des relations entre le public et l'administration et R124-2 code de l'environnement.

Article 3 : Il peut être contacté par téléphone au 02.31.30.65.97 ou par messagerie à l'adresse suivante:
pref-cada@calvados.gouv.fr

Article 4 : Pour l'application du deuxième alinéa de l'article R 330-3 du code des relations entre le public et l'administration, une information au public de la présente désignation sera donnée sur le site internet de la préfecture du Calvados, à partir du lien suivant :

<http://www.calvados.gouv.fr/acces-aux-documents-administratifs-et-a-l-a9368.html>

Cette information sera également portée à la connaissance de la Commission d'accès aux documents administratifs.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados, le chef du bureau du conseil juridique des services de l'État, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente désignation qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados.

Fait à Caen, le 2 décembre 2020


Philippe COURT